

PLAN LOCAL D'URBANISME

de

FALCK



Règlement graphique Falck "Cité"

Echelle : 1/2000e

Approbation de l'élaboration du P.L.U. par Délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

3.3

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax: 03 87 74 82 31
E-mail : atelier_a4@wanadoo.fr

LEGENDE

- Limite du territoire communal
 - Limites de zones du règlement graphique du P.L.U.
 - Limites de secteurs du règlement graphique du P.L.U.

Eléments de paysage à protéger et à mettre en valeur :

- arbres remarquables isolés à préserver
 - boisements et haies à préserver ou à planter
 - zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau, à protéger et à mettre en valeur

Immeubles et monuments à protéger et à mettre en valeur pour des motifs culturels et historiques

Périmètre global des zones d'aléas de l'inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines)

Périmètre global des zones d'aléas mouvements de terrain liés aux anciennes exploitations minières de houille, de cuivre et de plomb

"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés"

